



Mairie de Germigny

89600

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2017

Convocation du conseil municipal du 15 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal Fournier, Maire,

Présents : Pascal Fournier, Alain Moreau, Laure Plumon, Cédric Courteaux, Christophe Gibier, Renée Durand, Claude Conversat, Fabien Jacqueminet, Franck Danglard

Absentes excusées : Viviane Chattey (pouvoir à Fabien Jacqueminet), Emilie Fournier (pouvoir à Pascal Fournier), Pascale Galley (pouvoir à Laure Plumon).

Absente : Agnès Lequeux

Secrétaire de séance : Alain Moreau

Approbation du conseil municipal du 19 octobre 2017.
Approbation du conseil municipal du 25 octobre 2017.

1 – Foyer communal

L'Avant Projet Provisoire pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes a été transmis à tous les membres du conseil avant la réunion afin que chacun puisse étudier le dossier. Les plans, les travaux et les aménagements sont listés pour d'éventuelles remarques.

Les prix estimés par la société Pixair sont des prix moyens.

La rénovation va être scindée en deux dossiers en séparant l'accès PMR de la scène du reste du projet pour une présentation ultérieure.

Du projet initial, on retire les aménagements suivants pour une estimation totale de 38 500 € :

- La rampe PMR
- La voirie « piéton »
- Le local poubelle
- La buvette
- Les luminaires extérieurs

Une demande pour des menuiseries de rénovation va être effectuée.
La décision définitive sera prise après ces informations.

La location du foyer sera interrompue à partir du 1^{er} septembre 2018.
Il est décidé de diminuer le prix des locations du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018 de 30 € pour les résidents de la commune et de 50 € pour les extérieurs, pour compenser le chauffage bruyant.

2 – Finances

- Décisions modificatives :

Après la présentation de la situation financière des budgets communaux, le conseil municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

Budget du lotissement

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article 6015 :- 1 200,31 €

Article 6045 :+ 21 868,73 €

Total :+ 20 668,42 €

Recettes

article 7015 :+ 17 168,42 €

article 774 :+ 3 500,00 €

(provenant de l'article

657364 du budget de la commune)

Total :+ 20 668,42 €

Budget assainissement

Section d'investissement :

Dépenses

Article 2156 :- 8 905,79 €

Total :- 8 905,79 €

Recettes

article 2156 :+ 3 366,00 €

article 21532 :+ 5 539,79 €

Total :+ 8 905,79 €

Pour la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable, les modifications suivantes doivent être effectuées :

Section de fonctionnement :

Article 626 vers l'article 6262

Section d'investissement :

Article 1641 OPNI vers l'article 1641 OPFI

Budget Commune

Section d'investissement :

Dépenses

Article 204111 :- 25 000,00 €

Article 2041512 :+ 15 089,00 €

Total :- 9 911,00 €

Recettes

article 2135 :+ 9 911,00 €

Total :+ 9 911,00 €

Pour la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable, les modifications suivantes doivent être effectuées :

Article 61522 vers l'article 615221

Article 61523 vers l'article 6155231

- Ligne de trésorerie :

La prolongation de la ligne de trésorerie a déclenché son remboursement et la souscription d'une nouvelle ligne pour le même montant d'une durée d'un an. Un

échancier des remboursements sera effectué d'ici la fin de l'année, dès que toutes les charges seront répertoriées.

- Ecoles :

La participation de la commune de Germigny pour les écoles de Butteaux et La Chaussée s'élève à 32 952.26 €.

Une réunion est prévue entre les maires du RPI le vendredi 24 novembre pour le calcul des frais de transports et des frais de restaurations scolaires.

Un projet de création d'une commission pour la gestion des écoles est à l'étude.

3 – Personnel

RIFSEEP :

Suite à l'arrivée récente de nouveau personnel sur la commune, il a été nécessaire de revoir le classement des agents pour établir la grille d'attribution du régime indemnitaire. L'analyse a été envoyée au comité technique paritaire pour avis.

Le conseil municipal n'émet aucune objection.

Monsieur le Maire demande que Monsieur Jacqueminet, 3^{ème} adjoint, aie la délégation de la gestion du personnel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délégation.

4 – Zone des galettes

Deux projets ont été présentés au conseil municipal, un projet de photovoltaïque et un projet de méthaniseur. Une proposition d'achat est parvenue pour environ la moitié de la parcelle.

Une négociation va être engagée afin d'obtenir un compromis pour la vente de la totalité du terrain.

5 – Commission « des arbres »

Madame Laure Plumon présente le compte rendu de la tournée de la commission « des arbres ».

Le conseil municipal accepte les différentes propositions émises par les membres de la commission : suppression des arbres malades, abîmés et mal placés. Certains arbres seront remplacés par des arbres à croissance lente.

6 – Fêtes de fin d'année

Le Noël des anciens est prévu le vendredi 15 décembre à 15h30 au foyer : distribution de colis et goûter.

Le Noël des enfants est prévu ce même vendredi 15 décembre à 18h00 au foyer : distribution des jouets et goûter.

Les vœux du Maire et de la municipalité sont prévus le dimanche 7 janvier 2018 à 16h au foyer avec la remise des prix des maisons fleuries.

7 – Divers

- Le secrétariat de mairie est fermé du vendredi 22 décembre 2017 au soir au mardi 3 janvier 2018 inclus.

- L'armoire frigorifique du foyer est en panne, le conseil municipal accepte le devis de réparation d'un montant de 576 €.

- Des stationnements gênants dans les rues ont été signalés, il est rappelé que tout individu doit respecter le code de la route.
- La fin des travaux rue de l'anglée est prévue vendredi 24 novembre.
L'enrobé gratté est stocké sur une plateforme pour être mis sur les chemins.
Le chemin du bois des Ardilles doit être renforcé avec des cailloux parce qu'il est très endommagé.

La séance est levée à 0 heures 05

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 24 novembre 2017 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire
Pascal Fournier

